

Répertoire national des certifications professionnelles

TP - Assistant de vie aux familles

Active

N° de fiche

RNCP35506**Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3****Code(s) NSF :**

- 330t : Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

Formacode(s) :

- 42056 : Service à la personne

Date d'échéance de l'enregistrement : 05-07-2023**CERTIFICATEUR(S)**

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION	11000007200014	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION**Objectifs et contexte de la certification :**

L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile.

Activités visées :

L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable.

Il (elle) accompagne les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. L'ADVF les assiste pour s'habiller, pour faire leur toilette et pour se déplacer. Il (elle) les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage. Il (elle) organise son travail de façon rationnelle et est réactif (réactive) face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes. L'ADVF adapte ses activités en fonction du degré de dépendance des personnes, en fonction des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. Il (elle) peut être amené à utiliser un cahier de liaison permettant la transmission d'informations et la passation de consignes.

L'ADVF assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il (elle) peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire).

Il (elle) intervient dans le respect des consignes des parents et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Sa prestation est réalisée dans l'objectif de contribuer aux apprentissages de base des enfants. Il (elle) organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.

L'ADVF peut intervenir auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile. Dans l'exercice de ses activités, l'ADVF peut être amené(e) à mettre en œuvre les compétences attestées par le certificat d'acteur prévention secours du secteur de l'aide à domicile (APS-ASD)* ou par le certificat Sauveteur secouriste du travail (SST). Il (elle) veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il (elle) applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés.

L'ADVF tient compte des limites de sa fonction et du cadre d'intervention convenu avec la personne aidée ou les parents.

Il (elle) est en relation avec les proches de la personne aidée et les parents des enfants, avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, des professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services. Il (elle) respecte la confidentialité des informations reçues.

L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel. Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. Le travail peut s'effectuer durant la journée et parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le weekend. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

Compétences attestées :

1. Entretien le logement et le linge d'un particulier

Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier

Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier

Entretien le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

Entretien le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

2. Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

Établir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage

Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement

Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne

Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer

Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

3. Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants

Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants

Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités

Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

CCS : Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage

Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie

Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap

Modalités d'évaluation :

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury composé de deux professionnels habilités au vu :

a) d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;

b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;

c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation ;

d) d'un entretien final.

BLOCS DE COMPÉTENCES

RNCP35506BC01 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier</p> <p>Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier</p> <p>Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés</p> <p>Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés</p>	<p>Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;</p> <p>b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;</p> <p>c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.</p>

RNCP35506BC02 - Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage</p> <p>Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement</p> <p>Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne</p> <p>Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer</p> <p>Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas</p>	<p>Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;</p> <p>b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;</p> <p>c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.</p>

RNCP35506BC03 - Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants</p> <p>Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants</p> <p>Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités</p> <p>Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas</p>	<p>Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;</p> <p>b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;</p> <p>c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.</p>

RNCP35506BC04 - CCS Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage</p> <p>Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie</p> <p>Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap</p>	<p>Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;</p> <p>b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;</p> <p>c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Le titre professionnel est composé de 3 blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées. Le titre professionnel est complété par un bloc de compétences sanctionnés par un certificat complémentaire de spécialisation (CCS) précédemment mentionné. Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles

(CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

Type d'emplois accessibles :

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Auxiliaire de vie
- Assistant de vie
- Assistant ménager
- Agent à domicile
- Garde d'enfant à domicile
- Garde à domicile

Code(s) ROME :

- K1303 - Assistance auprès d'enfants
- K1304 - Services domestiques
- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1305 - Intervention sociale et familiale

Références juridiques des réglementations d'activité :

Sans objet

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :**Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :**

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Oui

Certifications professionnelles, certifications ou habilitations en équivalence au niveau européen ou international :

CAP assistant technique en milieu familial et collectif (CAP ATMFC)

BEP carrières sanitaires et sociales (BEP CSS)

BEP accompagnement soins et services à la personne (BEP ASSP)

Mention complémentaire aide à domicile (MCAD)

CAP petite enfance (CAP PE)

BEPA services aux personnes

CAPA services aux personnes et vente en espace rural

Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social (DEAES)

Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

Diplôme d'état d'aide médico-psychologique (DEAMP)

Diplôme d'état d'assistant familial (DEAF)

Diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS)

Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP)

Assistant de vie dépendance (ADVD)

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en équivalence :

N° de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en équivalence	Nature de l'équivalence (totale, partielle)

Liens avec des certifications et habilitations enregistrées au Répertoire spécifique :

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
30/12/2015	Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
28/07/2016	Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de

l'emploi
Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel
(enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
20/02/2021	Arrêté du 11 janvier 2021 portant prorogation du titre professionnel d'assistant de vie aux familles
01/08/2003	Arrêté du 22 juillet 2003 relatif au titre professionnel d'assistant(e) de vie
24/01/2017	Arrêté du 17 janvier 2017 relatif au référentiel de certification du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles

Date de publication de la fiche	18-03-2021
Date de début des parcours certifiants	06-07-2021
Date d'échéance de l'enregistrement	05-07-2023

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2019	1768	107	77	62	61

Lien internet vers le descriptif de la certification :

www.travail-emploi.gouv.fr

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/21088/true>)

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP4821 (/recherche/rncp/4821)	RNCP4821 - TP - Assistant(e) de vie aux familles

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

(<https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/documentDownload/21088/213554>)